

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016

OBJET

**20 – PROGRAMME VOIRIE 2016 –
MODIFICATION DE MARCHÉ N°2**

N° 2016-12-20

NOMENCLATURE : 1/6/3

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Magali LEMASSON donne pouvoir à Catherine CADOU

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY

Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360,

Vu les articles 139 et 140 dudit décret,

Est exposé ce qui suit :

Le marché de travaux du programme de voirie 2015-2017 a été attribué à l'entreprise LANDAIS. Le montant initial du marché était de 875 896,82 € HT soit 1 051 076,18 € TTC, répartis en 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Le montant de l'avenant n°1 relatif aux travaux supplémentaires de la tranche ferme notifié le 28/12/2015 est de 95 402,24 € HT, soit 114 482,69 € TTC.

Dans le cadre de l'exécution du programme 2016 (tranches conditionnelles 2 et 3), des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour assurer une cohérence de l'aménagement sur l'ensemble des rues du Petit Bois et de la Levée des Dons.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE20-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Les travaux en plus-value sont détaillés ci-après :

Objet des plus-values rue de la Levée des Dons

Travaux préparatoires 20 441,00 € H.T.

Voirie 95 899,50 € H.T.

Signalisation verticale et horizontale 4 500,00 € H.T.

Eaux pluviales 37 400,00 € H.T.

Objet des plus-values rue du Petit Bois

Eaux pluviales 19 340,00 € H.T.

Le montant total de la modification de marché n°2 est de 177 580,50 € HT soit 213 096,60 € TTC.

Le montant total des travaux après l'avenant n°1 et la modification de marché n°2 est donc de 1 148 879,56 € HT, soit 1 378 655,47 € TTC.

La plus-value totale, tous avenants confondus, est de 31,16% par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour et 1 Abstention, décide :

- D'APPROUVER ET DE VALIDER la modification de marché n°2 au marché de travaux, d'un montant de 177 580,50 € HT soit 213 096,60 € TTC, portant ainsi le nouveau montant du marché de travaux à 1 148 879,56 € HT, soit 1 378 655,47 € TTC ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette modification de marché.

Pour extrait conforme,

Le 12 décembre 2016,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE20-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016